ADRESSE
DU CITOYEN JAY,

PROFESSEUR DE DESSIN A L'ÉCOLE CENTRALE
DU DÉPARTEMENT DE L'ISERE,

ET

CONSERVATEUR DU MUSÉE ÉTABLI A GRENOBLE;

A SES CONCITOYENS.

ADRESSE
DU CITOYEN JAY,

Professeur de Dessin a l'École Centrale du Département de l'Isere, et Conservateur du Musée établi a Grenoble,

A SES CONCITOYENS.

Un établissement consacré à la conservation de tous les chefs-d'œuvres des arts et métiers, et destiné à répandre leur instruction, s'éleve, pour la premiere fois, au milieu de nous.

Le nombre de ces chefs-d'œuvres, déjà considérable, et dont la réunion est due au zele de l'Administration centrale; le vœu de beaucoup de nos concitoyens pour la formation d'un Musée destiné à les recevoir, vœu attesté par une souscription faite dès l'an 5, lui donnerent sa premiere existence. Un bâtiment natio-

nal, remarquable par des salles aussi vastes que commodes, où presque nulle dépense intérieure n'était à faire, fixa dès-lors l'attention générale, et ne pouvait en effet avoir un emploi public plus utile.

Par ce dépôt précieux, qui offrira des modeles en tous genres, le génie de l'invention va être excité, dirigé et perfectionné; l'industrie activée et étendue, ses ressources commerciales augmentées et sans cesse vivifiées. La nouveauté du goût, un heureux choix de formes jusques dans les meubles les plus simples, jusques dans les moindres objets d'utilité ou d'agrément, donneront un nouvel essor aux talents des artisans, par les modeles ou les dessins qu'ils seront à portée de consulter et d'imiter.

Que ne doit-on pas attendre de leur exposition toujours offerte aux yeux des citoyens? Là, seront des tableaux, des compositions des grands peintres; des modeles d'architecture et de ses différentes parties; des statues anciennes et modernes, sur-tout celles qui, moulées sur les chefs-d'œuvres de l'antiquité, seront l'admiration de tous les temps. De leur contemplation, on passera à leur étude. Des éleves nombreux seront admis à les copier; et tous les citoyens, depuis ceux qui ne veulent connaître les arts que d'une

maniere superficielle, jusques à ceux qui veulent les cultiver par goût ou par état, sentiront que si nous sommes restés jusques à nos jours dans une profonde ignorance sur ce point, c'est que nous avons été privés d'une infinité de moyens d'accroître et d'étendre leur instruction, leurs produits et nos jouissances.

Mais un Musée existe, et bientôt on ne pourra plus nous accuser de manquer d'artistes ou d'ouvriers habiles; nous en avons pour garants ces éleves nombreux, qui déjà ont donné les plus heureuses espérances. Leurs premiers essais dans les arts, dépendants du dessin (étude auparavant presque ignorée parmi nous), sont les présages heureux des talents qu'ils développeront bientôt.

L'inertie dans plusieurs branches d'industrie va cesser; ce goût barbare dans presque tous les ouvrages qui sont sortis de la main de nos ouvriers, va disparaître par l'étude des parties du dessin qui leur sont propres; et bientôt ce qu'il fallait chercher et se procurer ailleurs, se trouvera près de nous. Après avoir été long-temps tributaires de l'industrie de nos voisins, ils pourront, à leur tour, le devenir de la nôtre.

Dans ce conservatoire des chefs-d'œuvres divers, seront aussi déposés des modeles de

machines ingénieuses et nouvelles, ainsi que des dessins propres aux manufactures.

Tout ce que la main industrieuse de l'homme aura mis d'art à travailler, à façonner la matiere, sera recueilli, depuis le vase de terre antique ou moderne, d'une forme élégante, jusques à cette même matiere modelée par le sculpteur habile; le bois converti en ornements délicats; les métaux, le marbre ou la toile animés par un génie créateur.

Les costumes des peuples anciens, ceux des contrées éloignées, leurs moyens de défense, leurs arts, les instruments dont ils se servent, seront recherchés et connus. Si des peuples appelés barbares ont souvent étonné par des inventions ingénieuses, que ne doit-on pas attendre de l'industrie des français, nés sous le climat le plus heureux, et conduits par le Génie de la Liberté !

Ce que la musique ancienne et moderne a inventé de formes sonores pour toucher nos sens ou élever nos ames, sera vu en nature, ou en dessins faits avec soin, avec l'indication de leur emploi.

Vos armes victorieuses, ô français ! vous dont l'héroïsme égala le courage, disposées en trophées dans cette enceinte, y frapperont les

yeux et les cœurs d'un saint respect. Avec quel orgueil vos concitoyens ne viendront-ils pas les contempler, ainsi que les dépouilles des ennemis nombreux que vous avez vaincus ? En recueillant avec un intérêt particulier les armes des généraux et des soldats de ce département morts en défendant leur patrie, nous n'oublierons point leurs braves freres d'armes ; tous sont des héros, que des monuments plus dignes de leur dévouement et de leur gloire, célébreront un jour.

Les médailles et les inscriptions, aussi nécessaires aux arts qu'à l'étude de l'histoire, seront conservées et classées avec soin. Là, seront aussi les portraits des citoyens qui auront honoré leur siecle par leurs talents, par leur moralité, par des découvertes utiles, ou par de belles actions.

La gravure, qui, en multipliant les chefs-d'œuvres ou les inventions des arts, contribue tous les jours à notre instruction ou à nos plaisirs, méritera aussi notre attention. Si nos moyens ne nous permettent pas d'avoir les suites entieres des maîtres habiles, du moins nous avons l'espoir certain de posséder quelques-uns des plus beaux ouvrages de chacun d'eux ; ce qui suffira pour apprécier leurs talents et connaître l'historique de ce bel art. La plus grande partie des gravures sera réunie par écoles et

conservée en porte-feuilles : on rassemblera aussi le plus grand nombre qu'il sera possible de recueils ou de volumes dont cet art fait le principal mérite. Cette bibliotheque sera proprement celle des arts.

A ces preuves déjà si sensibles de l'utilité d'un Musée, on pourrait en ajouter encore beaucoup d'autres. Mais ne seraient-elles pas inutiles, et à l'objet que nous nous proposons, et au zele qui nous anime tous? Secondés par une administration éclairée, nos Représentants, par leurs démarches auprès des Ministres des finances et de l'intérieur, ont obtenu du premier, que la maison du ci-devant Evêché fût destinée à cet établissement, et du second, l'autorisation de l'y placer, la nomination d'un conservateur, un nombre de figures antiques, et des tableaux des grands maîtres de l'école française, pour contribuer à son embellissement. Ces divers objets arriveront bientôt, et seront exposés aux yeux du public.

Ils ont fait plus : ils ont souscrit pour les frais d'achat ou de transport de ces mêmes objets; et nos concitoyens qui se trouvent à Paris, se sont empressés de suivre leur exemple. On joindra ici les noms de ces bienfaicteurs de leur pays; ils seront inscrits dans un registre consacré

à cet usage, qui contiendra, avec ceux de tous les donateurs, la somme qui proviendra de la souscription générale qui va s'ouvrir dans le département.

Vous inviter à les imiter, c'est vous inviter à concourir à vos propres jouissances, à l'instruction de vos enfants, au perfectionnement de tous les genres d'industrie parmi nous, à rendre, sous tous les rapports, le département de l'Isere florissant et célebre.

On doit ajouter ici, pour faire mieux sentir à nos concitoyens l'importance de cet établissement, que l'intention du Gouvernement est d'en créer un très-petit nombre, et que nous devons à notre esprit public, à notre goût connu pour l'instruction, ainsi qu'à l'heureuse situation de ce département, cette faveur signalée et particuliere.

Ainsi le sacrifice (si l'on peut donner ce nom à un don quelconque en objets d'arts, ou à une somme volontaire, quelque modique qu'elle puisse être), ne saurait être, sous quelque point de vue qu'on le considere, ni plus utile ni plus honorable. Il rendra indépendants, dans tous les cas de la situation ou d'un emploi plus urgent des finances de la république, les secours prompts, et si nécessaires pour la pros-

périté d'un établissement, qui, par là, deviendra aussi votre ouvrage.

Sans doute le Gouvernement y répandra d'autres bienfaits ; mais c'est à nous de jetter les premiers fondements du temple que nous allons élever à tous les arts, et de prouver que nous sommes dignes de la distinction flatteuse que nous avons obtenue.

Chargé par le Ministre de l'intérieur, de la recherche et de la conservation de tous les objets qui doivent entrer dans la formation du Musée établi à Grenoble, je n'épargnerai aucun des soins qui pourront contribuer à son utilité et à son embellissement.

Puisse ce faible essai paraître une preuve nouvelle du désir dont je suis animé pour développer, pour étendre parmi nous la culture des arts ! J'ai le plus grand besoin sur-tout d'être aidé par ceux qui en connaissent les avantages. Je profiterai de leurs vues ou de leurs conseils, avec la même reconnaissance que je pourrrai recevoir et consacrer pour eux un don ou un objet d'art ingénieux et utile. Travaillons de concert à détruire à jamais l'ignorance, qui déjà commence à s'éloigner de nous ; et méritons ensemble quelques souvenirs de nos concitoyens, seule récompense à laquelle l'homme

qui a toujours fait le bien, ne peut jamais être insensible.

JAY.

NOMS de nos Concitoyens qui ont souscrit à Paris, et qui ont versé entre les mains du cit. JAY, le montant de leur souscription.

LENOIR-LAROCHE.
JUBIÉ fils.
ALRICY.
GÉNISSIEUX.
DECOMBEROUSSE.
MALLEIN.
FRANÇAIS.
NUGUE.
BOISVERT.
PISON-DU-GALAND fils.
PAQUE.
DIDIER, pour lui et pour son beau-frere.
BOURCET pere et fils.
BOURGUIGNON.
PISANÇON aîné.
BILLON-DÉGALLIERES.
LANFREY aîné.
LETHIÉ, commissaire ordonnateur.
DUBOUCHAGE.
HERCULAIS.
FONTANILLE.
SERVONAT.
PRUNELLE.
TOSCAN.
CHANEL.
ORCELLET.
PERAUD.
TESTE-LE-BEAU.

CHABONS.	SAVOYE-ROLLIN.
FLORY.	PASCAL.
SILLANS.	DULIN.

Somme totale provenue de leur souscription, 1690 fr.

SOUSCRIPTION

POUR LE DÉPARTEMENT DE L'ISERE.

CEUX de nos concitoyens qui habitent Grenoble ou le département, et qui voudront souscrire, sont invités de s'adresser au cit. JAY, conservateur du Musée, au ci-devant Evêché; au cit. ROYER, secrétaire-général au département; au cit. FANTIN, à la commune; au cit. FALCON, place de la Constitution, en faisant suivre leur souscription de leur signature.

Nos concitoyens sont également invités, au nom du bien public, à concourir au même but, et à recevoir des personnes de leur connaissance les dons qu'elles pourraient offrir, pour les transmettre au conservateur.

Ceux de nos concitoyens qui auraient quel-

ques objets d'arts en tableaux, dessins, statues, petits et moyens bronzes, inscriptions anciennes, médailles, pieces de monnaie, morceaux d'antiquité de toute espece, vases, ciselures, armures antiques ou du moyen âge, sont priés d'en écrire et d'en donner la description au cit. Jay, conservateur, qui répondra de suite sur l'objet proposé.

Le conservateur fera connaître publiquement tous les six mois, la somme provenante de la souscription pendant cet intervalle, ainsi que son emploi.

LIBERTÉ. *EGALITÉ.*

EXTRAIT du Procès-Verbal de l'Administration centrale du département de l'Isere, du 16 germinal an 7 de la République française

---

Vu l'Adresse du cit. Jay, professeur de dessin à l'école centrale de ce département, et conservateur du Musée établi à Grenoble, à ses concitoyens, par laquelle il les invite à con-

courir à cet établiſſement par la voie d'une souscription en dons pécuniaires, ou en objets d'arts;

Son arrêté du 28 pluviôse an 6, portant établissement d'un Musée à Grenoble, et les lettres des Ministres de l'intérieur et des finances des 3 brumaire, 27 frimaire et 10 pluviôse derniers;

Oui le Commiſſaire du Pouvoir exécutif;

L'Administration, mue par les mêmes motifs développés dans l'adresse du cit. Jay;

Persuadée que ses concitoyens s'empresseront à prouver au Gouvernement qu'ils étoient dignes de la faveur qu'il vient de faire à ce département, en y fondant un établissement aussi précieux;

Convaincue aussi que les citoyens signataires des pétitions qui lui furent présentées en l'an 5 pour l'érection du Musée, et dont les noms ont été inscrits honorablement à la suite de l'arrêté du 28 pluviôse an 6, s'empresseront également de remplir les obligations qu'ils ont prises envers l'Administration et le Gouvernement;

Arrête qu'elle se réunit au citoyen Jay,

conservateur du Musée, pour inviter tous ses concitoyens à concourir à l'établissement du Musée, par la voie d'une souscription en dons pécuniaires, ou en objets d'arts. — Ordonne en conséquence que l'adresse ci-dessus visée et le présent arrêté seront imprimés et affichés dans les chefs-lieux des cantons de ce département, distribués aux amis des sciences et des arts, et envoyés aux Administrations municipales et aux Commissaires du Pouvoir exécutif établis auprès d'elles.

Certifié conforme à l'original :

Signé DUC, *président.*

B. ROYER, *secrétaire en chef.*

A GRENOBLE, de l'Imprimerie de J. A. L. GIROUD, Place aux Herbes.